

Recueil et Notation des Toponymes Bretons

FRANÇOIS NÉDÉLEC

1. Generalites

Les langues celtiques se rattachent à la grande famille des langues indo-européennes, au même titre que les langues romanes ou germaniques; elles se partagent elles-mêmes en deux branches distinctes:

- la branche gaélique ou goïdélique, qui groupe l'irlandais, le gaélique d'Ecosse et le dialecte de l'Ile de Man (manx);
- la branche brittonique, qui comprend le gallois, le cornique, parlé jusqu'au XVIII^e siècle en Cornouaille anglaise, et le breton.

Selon la thèse de Joseph Loth, le breton ne dérive pas du gaulois mais aurait été introduit en Armorique, à partir du V^e siècle de notre ère par des Bretons de Grande-Bretagne, chassés par les invasions anglo-saxonnes. Ceux-ci s'établirent dans la péninsule armoricaine, qui s'appela dès lors Petite-Bretagne ou Bretagne tout court, la colonisèrent et lui imposèrent leur langue.

Des travaux récents tendraient toutefois à faire prévaloir les conclusions suivantes:

- le gaulois n'était pas éteint en Armorique à l'époque des émigrations bretonnes venant de Grande-Bretagne;
- le gaulois n'était pas éteint en Armorique à l'époque des émigrations bretonnes venant de Grande-Bretagne;
- ces dernières auraient commencé plus tôt qu'on ne l'a cru jusqu'à maintenant;
- le breton d'Armorique résulterait d'un mélange, au pourcentage variable suivant les régions, de gaulois armoricain et de breton insulaire.¹

Selon une opinion courante jusqu'à maintenant, le breton aurait atteint à l'époque de sa plus grande expansion vers l'Est, au IX^e siècle, une limite extrême² qui joindrait de façon approximative le fond de la Baie du Mont Saint-Michel à la commune de *Donges*, sur la rive droite de la Loire, en laissant à l'Est les abords des villes de *Rennes* et de *Nantes*, qu'il n'aurait jamais atteintes. Des auteurs modernes³ pensent qu'il ne s'agirait pas d'expansion ou de progression vers l'Est, mais au contraire d'une régres-

sion vers l'Ouest. Cette limite ou frontière linguistique, déduite des noms de lieux, marquerait donc l'une des étapes de la régression d'un parler celtique vers l'Ouest sous l'effet d'une poussée romane exerçant justement sa pression à partir de *Rennes* et de *Nantes*.

De nos jours, le domaine du breton parlé ne s'étend pas au-delà de la ligne joignant, du Nord au Sud, les communes de: *Plouha, Lanvollon, Chatelaudren, Plouagat, Lanrodec, Saint-Fiacre, Saint-Connan, Corlay, Saint-Mayeux, Mur-de-Bretagne, Saint-Connec, Saint-Gonery, Kerfourn, Naizin, Moreac, Bignan, St-Jean-Brevelay, Plaudren, Saint-Nolf, Sulniac* et *Damgan*.

Comme langue parlée, le breton présente de nombreuses variétés dialectales; on y distingue cependant quatre grands dialectes dont l'extension correspond à peu près aux limites des anciens évêchés de *Léon*, de *Cornouaille*, de *Treguier* et de *Vannes*:

– le léonard ou léonais: Nord du Finistère jusqu'à l'embouchure de l'Elorn (en gros les arrondissements de *Brest*, moins *Daoulas*, et de *Morlaix*):

– le cornouaillais: Sud et centre du Finistère jusqu'à l'embouchure de l'Elorn et la Montagne Noire, plus les cantons morbihannais de *Gourin* et du *Faouet*;

– le trégorrois: tiers Ouest des Côtes-du-Nord (arrondissements de *Lannion* et *Guingamp*, sauf *Plouagat*, plus les cantons de *Corlay* et de *Mur-de-Bretagne*); on distingue souvent du trégorrois le dialecte du Goëlo ou goëloard, parlé sur sa lisière Est (région de *Paimpol* et de *Plouha*);

– le vannetais: moitié occidentale du Morbihan (arrondissements de *Lorient* et *Pontivy*, partie Ouest de celui de *Vannes*).

Les trois premiers dialectes sont assez proches les uns des autres et chacun d'eux est suffisamment intelligible dans l'ensemble de leurs domaines; on les groupe en un dialecte unifié que l'on désigne habituellement sous le nom de K L T, des initiales des noms bretons: Kernev (Cornouaille), Leon et Treger (Trégor). Le vannetais présente, au contraire, par rapport au K L T des différences notables, du point de vue de son vocabulaire et de sa prononciation. En particulier l'accent tonique frappe la dernière syllabe des mots, comme en français, et non l'avant-dernière, comme en K L T.

2. Phonétique et Ecriture

Les principales particularités phonétiques du breton sont les suivantes.

2.1 *Voyelles nasales* En plus des voyelles nasales du français, le breton possède trois autres voyelles nasales: /ĩ/ (i nasal), /ÿ/ (u nasal), /ũ/ (ou nasal). Celles-ci n'ont pas de notation spécifique propre dans l'écriture habituelle des noms de lieux; les notations les plus courantes sont respectivement: i; u, un; ou, oun. Dans la prononciation bretonne, les voyelles sont en général nasalisées devant: m, n, gn; cette nasalisation de position n'est enregistrée, ni dans les graphies traditionnelles, ni dans les graphies "académiques," c'est-à-dire les graphies que l'on trouve dans les dictionnaires, grammaires et ouvrages écrits en breton.

2.2 *Diphthongues* Il existe en breton de nombreuses diphthongues et elles ne seront pas toutes énumérées ici. D'une manière générale, là où la diphthongue est prononcée comme telle (principalement dans le Léon), la première voyelle est toujours perçue d'une manière très nette; exemple: dans l'adjectif numéral féminin: diou, deux, la voyelle i est très distinctement entendue, la prononciation étant /diu/ et non pas /dyu/. Le tréma est fréquemment utilisé pour la notation des diphthongues.

Dans certaines aires dialectales, les diphthongues: aë (aè), ao, ont tendance à se réduire aux seules voyelles: e, o, le plus souvent ouvertes et longues. On pourra donc avoir par exemple: aod (aot), ôd (ôt), rivage, côte; fao, fô, hêtre; iliao, ilio, lierre.

La diphthongue "oa" peut de même se trouver réduite à une seule voyelle; exemple: bloaz, année, devient: bla en Trégor et blé dans le domaine du vannetais.

La diphthongue "éa (èa)" apparaît dans le Léon, là où, dans les autres aires dialectales, on a le plus souvent un "e" ouvert; exemples: créac'h, crec'h, hauteur; séac'h, sec'h, sec.

La diphthongue "eü" est très importante, car elle apparaît comme l'un des suffixes du pluriel dans le domaine du vannetais; sa prononciation est /oèü/; exemples: Bouillenneü, Douareü Braz (Auray 1-2). En bas vannetais, le même suffixe du pluriel se prononce /où/. Les graphies traditionnelles ne sont pas nécessairement différentes pour autant. Celles-ci peuvent même se présenter, dans tous les cas, sous forme de la notation simple "o"; exemples: Rohello, rochers; Bonalo, genêts.

2.3 *Semi-consonnes* Le breton a les mêmes semi-consonnes que le français: /y/, /w/, /w̃/. Leurs principales représentations graphiques sont données dans le tableau suivant.

<u>Semi-consonne</u>	<u>Graphie traditionnelle</u>	<u>Graphie “académique”</u>
/y/	i, y	i, y
/w/	o, ou, vo, vou, u	o, ou, w
/w̥/	u, ü	u, ù, w

Il faut remarquer que “gu” (traditionnel) peut représenter “gw” (académique) avec deux prononciations possibles pour la semi-consonne; on aura donc: /gw/ ou /g̥w/, suivant les dialectes; exemple: guen (graphie “académique”: gwenn), blanc, se prononce /g̥wèn/ en Léon et /gwèn/ en Trégor, mais par ailleurs /djwèn/ dans le domaine du vannetais.

En d’autres termes, le groupe “gu” devant “i” ou “e,” par exemple, a deux valeurs phonétiques; il équivaut tantôt à un “g” dur, comme dans le français: guitare /gitar/, tantôt à /gw/ ou à /g̥w/, comme dans le français: aiguille /èg̥wi/.

2.4 *Consonnes* Le breton possède un “l” mouillé, généralement noté “ill” dans les graphies traditionnelles; exceptionnellement, cette consonne pourra être notée “ilh” comme dans les graphies “académiques.”

Le breton possède également une spirante vélaire, notée “c’h”⁴ ou “h” en fonction de l’usage local. En principe, “c’h” n’est pas traditionnel dans le domaine du vannetais. Exemples:⁵ Lann ar C’houézen (Tréflez) (*Insee*), la lande de la sueur; Lann er Hoguic (Rostrenen 7-8), la lande du petit coq; Kermarc’h Vihan (Concarneau 3-4), le petit Kermarc’h; Pen ar C’hoat (nombreuses communes du Finistère), le bout du bois; Restarhidu (Dirinon) (Le Faou 1-2), la demeure du mécréant.

2.5 *Graphies cadastrales*

Les anciens cadastres bretons utilisent une graphie abrégée, dite “K barré” (K) pour noter le terme “ker,” ville, village, maison, ferme, très fréquent en toponymie. Cet usage a été à l’origine de nombreuses erreurs de transcription de toponymes (voire même d’anthroponymes); il est maintenant proscrit par le Service du Cadastre.

3. Mutations

Comme les autres langues celtiques, le breton est caractérisé par des accidents phonétiques qui affectent certaines consonnes placées à l’initiale des mots.

Ces accidents sont déterminés par des règles précises et se traduisent, aussi bien dans la langue parlée que dans l'écriture⁶, par le changement – ou encore la *mutation* – de la consonne initiale des mots en une consonne différente. Dans les toponymes, les mutations les plus courantes sont celles provoquées par l'article défini: al, an, ar (el, en, er, en vannetais), et celles que subissent les adjectifs qualificatifs.

Seules sont sujettes aux mutations les neuf consonnes suivantes: k, p, t, g, gw, b, d, m, s ; les transformations qu'elles sont appelées à subir sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Lettre mutable	k	p	t	g	gw	b	d	m	s
Transformation correspondante	g c'h (h)	b f	d z	c'h (h) k	w kw	v p	z t	v z	

Elles peuvent être classées en trois groupes principaux.

3.1 *Les mutations par adoucissement*, de beaucoup les plus fréquentes (voir tableau ci-dessous), sont entraînées, par exemple, par les adjectifs possessifs:

Fortes	k	p	t	g	gw	b	d	m	s
Douces	g	b	d	c'h(h)	w	v	z	v	z

da (ton, ta, tes) et e (son, sa, ses, à lui), également par l'article défini: al, an, ar (à l'exception de d/z) devant tous les noms féminins singuliers et les noms de personnes masculins pluriels ; exemples :

kador, chaise	ar gador, la chaise
gavr (gaor), chèvre	ar c'havr (c'haor), le chèvre
taol, table	an daol, la table
breudeur, frères	ar vreudeur, les frères.

Autres exemples de mutations provoquées par l'article défini devant un substantif féminin singulier ou devant des substantifs masculins pluriels désignant des personnes:

Beg ar Haor (Crozon), la pointe de la chèvre;
 Beg an Duchenn (Rosporden 1-2), la pointe du tertre;

Coët er Gankis (Camors) (vannetais), le bois de la résidence;
 Mezungroaz (Concarneau 1-2), le champ de la croix;
 Pen ar Vaz Hir (Concarneau 1-2), le sommet de la longue basse;
 Ménez ar Veil Aël (Poullan-sur-Mer) (INSEE), le mont du moulin à vent.

L'article défini qui provoque la mutation peut avoir disparu du corps du toponyme:

Kergroez (nombreux toponymes dans le Finistère et les Côtes-du-Nord), le village de la croix;
 Kervern (Morlaix-Ouest), le village de l'aunaie;
 Kerbluen (le Faou 5-6), le village de la plume;
 Park Veïl (Fouesnant, Melgven) (INSEE), le champ du moulin;
 Neiz Vran (Quimerc'h) (INSEE), le nid du corbeau;
 Penvern (Rospenden 1-2), l'extrémité de l'aunaie;
 Lagatvran (Roscoff), l'oeil ou la petite mare du corbeau.

Les mutations par adoucissement se présentent aussi à l'initiale d'adjectifs et sont provoquées notamment par la présence du substantif féminin singulier qui précède l'adjectif et auquel ce dernier est épithète:⁷

Kergoz (nombreux toponymes du Finistère), le vieux village;
 Kerveur (Morlaix-Ouest), le grand village;
 Goarem Vraz (Rospenden 1-2), la grande garenne;
 Loc'h Ven (Concarneau 1-2), l'étang blanc;
 an Eured Veign (Huelgoat 1-2), la noce de pierres⁸;
 Vézen Doul (Plouger), l'arbre percé.

Remarque: Il faut bien noter que deux adjectifs qui commencent par la même consonne doivent nécessairement subir la même mutation quand ils se rapportent à un même mot ou un même toponyme; par exemple, on doit avoir soit le couple "brez, bihan," soit au contraire le couple "vraz, vihan."

3.2 *Les mutations par spiration:* k/c'h, p/f, t/z sont provoquées par les adjectifs possessifs: va (mon, ma, mes), he (son, sa, ses, à elle), o (leur, leurs); exemples: penn, tête, va fenn, ma tête; tal, front, he zal, son front (à elle); par certains noms de nombres et surtout par l'article défini (mais uniquement k /c'h).

La mutation par spiration de la consonne "k" est provoquée par l'article à l'initiale des substantifs masculins singuliers et des substantifs pluriels quel que soit leur genre, à l'exception des substantifs masculins pluriels désignant des personnes:

Coat ar C'hastel (Morlaix-Ouest), le bois du château;
 Lann ar Hoat (Concarneau 3-4), la lande du bois;
 Leign er Hoët (Auray 3-4) (vannetais), le haut du bois;
 Pen ar C'hleuz (Loc-Maria-Plouzané, Le Tréhou) (INSEE) l'extrémité de la clôture, du fossé;
 Roc'h ar Hézec (Huelgoat 1-2), le rochez des chevaux;
 Roc'h ar C'haerelled (Cléder) le rocher des belettes.

Kercadoret (Concarneau 3–4) (Cadoret, nom de famille) et Kergadoret;
 Kerprigent (Morlaix-Ouest) (Prigent, nom de famille) et Kerbrigent;
 Pen ar Quinquis (Plourin-lès-Morlaix) (Morlaix-Ouest);⁹
 Leur ar Cloarec (Plouégat-Guerrand) (INSEE), l'aire du clerc;¹⁰
 Toulancoat Braz (Rospenden 7–8) et Toull ar Hoat;
 Moustier Coat (Saint-Evarzec) (INSEE);
 Pen ar Créac'h (plusieurs communes du Finistère) (INSEE), le sommet
 de la colline, et Penn ar C'hreac'h.

4. Article

4.1 *Forme normale*

L'article défini est: al, an, ar (el, en, er, en vannetais); l'article indéfini singulier est: eul, eun, eur (ul, un, ur, en vannetais). L'emploi de ces formes dépend uniquement de la lettre initiale du mot qu'elles précèdent et non, comme en français, du genre ou du nombre:

- al et eul s'emploient devant 'l'; exemples; al lann, l'ajonc, la lande, al louarn, le renard; autres exemples empruntés à la toponymie avec, dans certains cas, des traductions données sous toute réserve:

Milin al Leun (Lannilis) (INSEE);
 Pont al Laër (Concarneau 3–4), le pont du voleur;
 Prat al Lann (Plouvorn) (INSEE), le pré de la lande;
 Goaz al Ludu (Le Faou 3–4), le ruisseau des (ou de la) cendres.

A côté de ces formes "normales", on peut aussi rencontrer des formes avec un article "ar" ou "er," au lieu de "al" ou "el":

Beg ar Lann (Concarneau 7–8), la pointe de la lande;
 Porh er Lann (Pontivy 5–6), la cour de la lande;
 Beg ar Ler (Plouigneau) (INSEE);
 Lost er Len (Locmiquélic), la queue de l'étang.

– an et eun (en et un en vannetais) devant les voyelles et les consonnes: n, d, t et h;¹¹ exemples: an aod, la grève; an dour, l'eau; an ti, la maison; an hent, la route; autres exemples:

Creac'h an Avel (Plouguerneau) (INSEE), la colline du vent;
 Porz an Escop (Riec-sur-Belon) (Concarneau 3–4), la cour de l'évêque;
 Pen an Nec'h (Guimaëc) (INSEE), le sommet de la hauteur;
 Lann en Touz (Bubry 1–2), la lande du tondu ou de Touz ou Le Touz;
 Traon an Dour (Plouégat-Moysan, Scrignac) (INSEE), le fond à l'eau;
 Kerantallec (Concarneau 3–4), l'habitation de l'homme qui a le front haut
 ou de Tallec ou Le Tallec.

Il peut arriver que l'article défini se réduise à la seule consonne "n":¹²

Kernescop (Concarneau 3–4) (voisin d'un des exemples précédents);
 Kernénez (Ergué-Armel) (INSEE), le village de l'île;
 Coat Nabat (Le Faou 7–8), le bois de l'abbé.

– ar et eur (er et ur en vannetais) dans les autres cas; exemples: ar men, la pierre; ar stêr, la rivière; ar yar, la poule; autres exemples:

Creiz ar Hoat¹³ (Concarneau 7–8), le milieu du bois;
 Beg er Skeul (Belle-Ile-Quiberon 1:50 000), la pointe de l'échelle;
 Fetan er Faven (Bubry 1–2), le fontaine du hêtre;
 Kerhiec er Porh (Bubry 1–2), Kerhiec de la cour;
 Lann ar Gall (Concarneau 7–8), la lande du Français ou de Le Gall;
 Pen ar Run (Concarneau 3–4); le sommet de la colline;
 Porz ar Zant (Concarneau 7–8), la cour du saint;
 Toul ar Broc'hed (Huelgoat 1–2), le trou des blaireaux.

Il n'existe pas d'article partitif et, au pluriel, pas d'article indéfini; exemples: avel, du vent; feunteuniou, des fontaines.

Quand un nom est déterminé par un autre nom, qui joue donc par rapport au premier le rôle d'un complément, il ne prend par l'article défini; exemples: toull ar broc'h, le trou du blaireau; beg ar gazeg, la pointe de la jument. On a déjà vu que cette structure est celle d'un très grand nomb: de toponymes.

4.2 *Forme archaïque*

On notera qu'avant le XVII^e siècle, l'article défini se présentait sous la forme unique "an"; il est donc possible de relever en toponymie des formes figées telles que:

Penanprat (archaïque) pour Pen ar Prat (moderne);
 Penanster (archaïque) pour Pen ar Ster (moderne);
 Kerencalvez (Concarneau 3–4), l'habitation du charpentier;
 Kerangall (Concarneau 1–2, 3–4), voir ci-dessus Lann ar Gall;
 Kerango (Concarneau 1–2) (deux fois), l'habitation du forgeron;
 Kerangoff (Concarneau 7–8), variante du précédent;
 Penanguer (Concarneau 1–2), l'extrémité de la ville, du village;
 Penanroz (Concarneau 1–2), l'extrémité, le sommet du tertre;
 Toul an Porz (Concarneau 3–4), le trou de la cour.

Il peut arriver que la consonne dentale "n" de cet article archaïque se transforme en consonne bilabiale "m" au contact des occlusives bilabiales "b" et "p":

Keramborn (Morlaix-Ouest);
 Kerambroc'h (Concarneau 1–2);
 Kerambellec (Concarneau 3–4);
 Kerampont (Plougasnou, Plouigneau) (INSEE);
 Keramprat (Plouzévéde, St-Pol-de-Léon) (INSEE);
 Restemblei Rouz (Langonnet) (Rostrenen 5–6).

4.3 *Forme résiduelle*

Pour compléter ce qui a été dit à propos de l'article, mentionnons que celui-ci peut enfin se présenter sous les formes résiduelles "a" ou "n"¹⁴ Keramanac'h (la Forest-Landerneau, Plouzévéde) (INSEE),

Nonnennou (Guingamp 5–6), les frênes;
 Nénez (plusieurs communes dans le Finistère), l'île;
 Pennahoat (Telgruc) (Douarnenez 3–4), le bout du bois;
 le Nonnot (Pleyber-Christ) (Morlaix-Ouest), le lieu planté de frênes.

5. Adjectif Qualificatif

L'adjectif qualificatif est invariable en genre et en nombre; épithète, il se place généralement après le nom. Exemples: ar Garrec Vraz, la grande roche; Trez Guen, plage blanche; ar Meïn Du, les pierre noires;

Feunteun Veur (Concarneau 1–2), grande fontaine;
 Parcou Braz (Concarneau 3–4), grands champs;
 Penhoët Bihan (Rostrenen 7–8), petit Penhoët;
 Poulloudu (Rostrenen 5–6), mares noires.

L'adjectif qualificatif peut parfois se placer avant le nom: le Cosquer (nombreuses communes du Finistère) (avec ou sans l'article français), le vieux village, où coz, vieux prend un sens péjoratif;

Hellen (plusieurs communes dans le Finistère), forme "évoluée" de:
 Hen -Lenn, le vieil étang;
 Hennebont (Morbihan), le vieux pont.

6. Recueil et Notation des Toponymes

6.1 *Travaux de bureau et de terrain*

Les toponymes que les opérateurs rencontrent au cours de leurs travaux se présentent sous des formes généralement traditionnelles différentes des formes "académiques" actuelles.

Ces formes traditionnelles, pour la plupart antérieures au début de XIXème siècle, ont subi, au cours des siècles passés, l'influence plus

ou moins grande des habitudes orthographiques françaises. Elles seront respectées toutes les fois que la prononciation et l'interprétation correctes du toponyme ne seront pas menacées. En particulier, si la forme graphique donnée par les nomenclatures de l'INSEE est indentique à celle de la Carte d'Etat-Major, c'est cette forme commune qu'il convient d'adopter dans l'état justificatif des noms, du moins si aucune erreur flagrante n'est constatée par ailleurs.

Quand les documents écrits présentent des discordances, il convient de s'entourer de toutes les garanties possibles pour que la forme la plus correcte puisse être effectivement adoptée en fonction des références fournies. Les opérateurs ne doivent donc pas négliger de relever un très grand nombre de graphies: en particulier celles de l'ancien cadastre, celles des panneaux indicateurs, des actes notariés, etc, ni de prendre contact avec le directeur des services d'archives et toutes personnes susceptibles de fournir d'utiles renseignements sur la toponymie locale.

Au cours des enquêtes en mairie et à l'occasion de leur passage sur le terrain, les opérateurs doivent de plus noter la signification des toponymes rencontrés ainsi que leurs prononciations en français et en breton¹⁵ en utilisant pour cela l'un des systèmes de notation phonétique recommandés par la Commission de Toponymie de l'I.G.N. Il est rappelé, en effet, que l'enquête auprès des "habitants" doit permettre:

- d'associer sans erreur possible le toponyme à l'objet géographique auquel il s'applique,
- d'enregistrer la ou les prononciations locales exactes,
- de recueillir des renseignements sur l'origine et la signification du toponyme.

Cette enquête n'a que peu de valeur, si elle se réduit à l'enregistrement d'une graphie fournie en général oralement et qui n'est, le plus souvent, qu'une image plus ou moins fidèle de la graphie du cadastre ou de celle des Ponts et Chaussées. Par conséquent, il est recommandé aux opérateurs, d'éviter d'accorder une confiance trop grande à des informateurs locaux manifestement incompétents *en matière d'orthographe* des noms de lieux.

Il est essentiel de se rappeler que la forme graphique de la carte d'Etat-Major ou celle de la carte de France à 1:25 000, quand celle-ci a déjà été éditée, doivent être considérées comme des données de base qu'il ne convient d'abandonner ou de modifier, que si plusieurs références sérieuses, en accord entre elles, justifient le remplacement de l'ancienne graphie par une nouvelle graphie *meilleure* que l'ancienne. Au cours des travaux de révision de la carte de France à 1:25 000 il est particulièrement important d'éviter de perdre l'acquis des améliora-

tions déjà apportées par l'I.G.N à la notation des toponymes bretons, en procédant à des modifications inconsidérées des graphies portées sur les feuilles au 1:25 000 existantes.

Les efforts de l'I.G.N dans ce domaine vont de pair, depuis 1960, avec ceux de nombreuses personnalités du monde de la toponymie en France, comme avec ceux de personnes et d'organismes compétents qui, en Bretagne, s'occupent de toponymie ou s'y intéressent.

Il convient donc de poursuivre ces efforts dans le même sens en vue de continuer à corriger et à améliorer la toponymie des feuilles couvrant la Bretagne.

6.2 *Principes de notation*

Dans le recueil des toponymes appartenant à des langues régionales ou à des dialectes locaux, il est essentiel de préserver l'intégrité de ces toponymes, en tenant compte du contexte local dans lequel chacun d'eux se présente. Il va de soi que toute traduction doit être rejetée. De même, il est nécessaire d'éviter l'adoption de tout composé hybride, partie en français, partie en breton.

6.2.1 *Premier principe fondamental*

Il n'est pas opportun de modifier la graphie d'un toponyme, si sa prononciation et son interprétation correctes ne sont pas menacées. Dans le cas contraire, une modification doit être envisagée; il faut, par exemple, écrire "braz" (grand), "glaz" (bleu, vert), "park" (champ), "beg" (pointe), pour éviter toute confusion de sens ou de prononciation avec les mots français: bras, glas, parc et bec.¹⁶

6.2.2 *Deuxième principe fondamental*

Il est nécessaire de faire la différence entre les graphies fautives, qu'il convient de corriger, et les graphies qui peuvent être considérées comme des variantes traditionnelles acceptables et dont une partie se retrouve, du reste, dans les noms de personnes.

Remarque

Ces deux premiers principes s'inspirent directement d'un article de François Falc'hun paru dans les *Annales de Bretagne* en décembre 1958. Pour reprendre un exemple donné par cet auteur, le toponyme "le Cosquer" (graphie traditionnelle) est tout à fait acceptable et il n'y a pas lieu de le remplacer par "le Kozkêr" (graphie académique). Par contre, il faut corriger un toponyme comme "le Croissant" qui résulte d'une corruption d'un mot breton signifiant "carrefour," et adopter

“le Croaz-Hent,” comme cela est fait sur les cartes de l’I.G.N. depuis 1960. Cette correction a été décidée à l’époque en accord avec Pierre Trepos, qui avait suivi l’ensemble des premiers travaux de complètement au 1:25 000 en Bretagne.

6.2.3 *Troisième principe*

Quand un toponyme n’a pas été porté sur la carte d’Etat-Major, ni non plus sur les premières éditions de la carte de France à 1:25 000 réalisées depuis 1960, on peut dire qu’il n’a pas été encore normalisé par l’I.G.N. Dans ces conditions, il y a intérêt à se rapprocher, dans la mesure du possible, de la graphie “académique,” complétée au besoin par des accents et des trémas. Toutefois, il est exclu que l’on utilise “s” (non redoublé) en position *intervocalique* pour noter la sifflante sourde; en pareil cas, il faut écrire “ss” (“s” redoublé) comme en français. De même, il est exclu que l’on utilise “g” devant “e” ou “i” pour noter l’occlusive vélaire sonore; en pareil cas, il faut écrire “qu” comme en français. “g” est pratiquement toujours exclu en finale; le plus souvent, on écrira “c” (traditionnel) ou éventuellement “k,” mais pour éviter toute confusion de sens, on écrit par exemple toujours: beg, pointe, extrémité, avec “g” final. “w” n’est utilisé que de façon très exceptionnelle; le plus souvent, on écrira en accord avec la tradition: “u” (parfois “ü”), “ou” ou bien “v,” suivant la prononciation locale. L’existence de graphies traditionnelles d’usage très répandu et courant pour ces toponymes et l’observation du premier principe fondamental peuvent limiter l’application du présent principe.

6.2.4 *Quatrième principe*

Quand parmi les sources d’information écrites courantes, il s’en trouve une qui fournit une graphie académique, il y a intérêt à donner la préférence à cette graphie, en tenant compte cependant des exclusions ou des restrictions orthographiques mentionnées dans l’énoncé du principe précédent. Toutefois, l’observation du premier principe fondamental peut limiter dans bien des cas l’application du présent principe.

6.2.5 *Formes graphiques avec mutation*

Dans le cas où, pour un même toponyme, les différentes sources d’information écrite donnent, à la fois, des formes avec mutation et des formes sans mutation, il convient d’adopter la *forme avec mutation*, qui est normalement en accord avec la prononciation bretonne; exemples: préférer Kervenguy à Kermenguy, Kerzerrien à Kerderrien, Kerzerho à Kerserho, Pen ar C’hréac’h à Pen ar Créac’h.

6.2.6 *Homogénéité interne*

Dans toute la mesure du possible, il faut s'efforcer de choisir des formes ou de procéder à des corrections qui conservent ou rétablissent l'homogénéité interne des notations; exemples: Pennalann plutôt que Pennalan, où le redoublement de "n," conforme à la graphie académique, est effectué pour "penn" et non pas pour "lann"; Pen ar C'hréac'h plutôt que Pen ar Hréac'h. Dans la pratique, ce principe comporte de très nombreuses exceptions du fait de l'existence de graphies traditionnelles. Ainsi Cosquer est toujours adopté sous cette forme, alors qu'en théorie on devrait avoir une seule et même notation "k" à la fois pour "c" et pour "qu." Kerantallec est tout à fait correct, alors qu'en théorie il faudrait également "k" en finale.

6.2.7 *Variantes dialectales*

Les variantes dialectales sont admises et acceptées comme telles; ce principe aide à différencier des lieux différents, malgré l'identité de signification des termes qui servent à les désigner; exemples: coat, coët, bois; ménez, méné, miné, moné, mané (vannetais), montagne, mont; névez, névé, neüé (vannetais), neuf, nouveau; coz, coh (vannetais), vieux. Il faut cependant remarquer que la tradition écrite l'emporte parfois sur la prononciation bretonne locale, bien qu'elle soit en désaccord avec cette dernière.

6.2.8 *Traits d'union*

Les traits d'union ne doivent être employés que si les règles cartographiques habituelles justifient cet emploi. En dehors de ces cas particuliers, on aura recours aux traits d'union:

- pour séparer deux toponymes ou un toponyme et un substantif breton (placé en deuxième position), formant un seul toponyme composé pour des raisons plus administratives que linguistiques; exemples: Pennavern-Kervilloc'h.

Pennavern-Moguédet, Pennavern-Sainte-Marquerite, trois écarts distincts dans une même commune; Kerhouët - Saint-Colombier (Golfe du Morbihan, Belle-Ile 1:50 000);

- pour associer ou, au contraire, différencier dans un toponyme composé des groupes linguistiques différents, quand cela facilite la lecture ou l'interprétation de ce toponyme; exemples: Anse d'ar-Véchen (Châteaulin-Ouest), Pointe d'ar-Garreg (Châteaulin-Ouest);

- lorsqu'il s'agit d'un mot composé breton comportant un trait d'union exemples: le Croaz-Hent (carrefour), Craou-Moc'h (porcherie).

6.2.9 *Fantaisies graphiques* Il convient de supprimer les lettres introduites *abusivement*¹⁷ dans l'orthographe des noms de lieux. Ainsi, sous l'influence de graphies françaises, certains toponymes comportent un "e" muet final qui n'a aucune raison d'être et qu'il ne faut pas conserver. On doit, par exemple, écrire en finale:

"-gn" et non "-gne," sur le modèle de Ty-Meign (Glomel), Kerdreign (Saint-Goazec), Kermoign, etc.; de même "-et" et non "-ette": Kerbiguet, Poulranet, etc. On doit écrire: le Rest et non le Reste; Véreuri (forme mutée de méreuri, métairie) et non Verrerie; dans ces deux exemples, on notera la confusion graphique fait à tort avec des mots français sans rapport avec les toponymes bretons concernés. Autres exemples: ar Gazec Veïn et non ar Gazec Veine; loj (pluriel lojou)¹⁸ et non loge; Landreign (Concarneau 3-4), la lande aux épines; Leign ar Rouz (Posporden 3-4); Kervail (Billiers, Guern) (INSEE) et non Kervaille; Porth Pus (Belle-Ile) (Annales Hydro.) et non Port Puce, le port, l'anse au puits.

Dans le même ordre d'idées, le diminutif des substantifs bretons au singulier se forme à l'aide du suffixe "ic"; il faut corriger les formes en "-ique" et "-ick," qui sont des fantaisies graphiques; exemple: le Castellie et non le Castellick.

6.2.10 *Dixième principe* "Ker -" à l'initiale d'un toponyme et avec la valeur de: ville, village, exploitation rurale, habitation, doit être écrit sans accent, par analogie avec les graphies académiques des noms de lieux.

6.2.11 *Onzième principe* Par souci d'homogénéité et par analogie avec les graphies correctes rencontrées par ailleurs, la notation "ch" doit être remplacée par "c'h" dans les noms de communes où elle figure avec une valeur phonétique sans rapport avec le "ch" français; exemples: Logonna – Quimerc'h, Penmarc'h Plouézoc'h, Tourc'h, etc.

6.2.12 *Douzième principe* La lettre "s" en finale, qui n'est pas prononcée dans les mots français et qui de plus est souvent une marque de pluriel, doit être remplacée par "z"; exemples; braz, grand; creïz, milieu, centre; croaz, croix; glaz, bleu, vert; neïz (diminutif neïzic), nid. A l'intérieur des mots "s" intervocalique doit être également remplacé par "z", de même valeur phonétique, en accord avec la graphie académique.

La lettre "s" doit enfin être remplacée par "z" après "Ker" quand au moins une graphie en "z" a été recueillie au bureau ou sur le terrain,

ou quand les “habitants” prononcent également /z/ en français; /z/ est en effet la prononciation bretonne normale après “Ker-,” du fait de la mutation s/z, soit après ce mot lui-même, soit après un article ancien intermédiaire, aujourd’hui disparu du corps du toponyme.

7. Conclusion

Ce texte constitue une refonte avec mise à jour de différentes notes que j’ai rédigées de février 1960 à décembre 1979 et qui traitaient d’aspects particuliers de la toponymie bretonne.

Notes

¹Cf. François Falc’hun, “Les origines de la langue bretonne,” Rennes, 1977.

²Cette limite est jalonnée de façon plus précise par les communes de: ROZ-sur-COUESNON, SAINS, PLAINE-FOUGERES, TRANS, CUGUEN, NOYAL-sous-BAZOUGES, MARCILLE-RAOUL, BAZOUGE-sous-HEDE, GUIPEL, SAINT-SYMPHORIEN, SAINT-GONDRAN, LANGOUET, VIGNOC, GEVEZE, PARTHENAY, L’HERMITAGE, le RHEU, MOIGNE, BRUZ, PONTREAN, LAILLE, BOURG-des-COMPTES, PLECHATTEL, POLIGNE, BAINS, LUZANGER, MARSAC, NOXAY, le GAVRE, BLAIN, SAVENAY, DONGES.

³Cf François Falc’hun, “Perspectives nouvelles sur l’histoire de la langue bretonne,” Paris, 1981.

⁴Notation adoptée vers 1650 pour éviter la confusion avec la notation “ch” à valeur française.

⁵Faute de renseignements suffisants, les traductions des exemples ne sont données que dans la mesure du possible et sous toute réserve.

⁶Ce ne’est qu’à partir de la publication du recueil de chants religieux du Père Maundir, en 1642, que les mutations, jusque là exprimées seulement dans la langue parlée, ont commencé à être notées dans l’écriture.

⁷Les règles qui régissent ces mutations des adjectifs sont un peu plus compliquées que pour les substantifs.

⁸“La noce de pierres” et non pas “des pierres”; ici le substantif pluriel “meïn” (ou “meign”) se comporte comme un adjectif.

⁹Comparer a: Coet er Gankis, forme avec mutation, en vannetais (paragraphe 3.1).

¹⁰Comparer a: Kerc’hloarec (paragraphe 3.2).

¹¹Il s’agit de “h” lexical et non pas de la lettre “h” parfois représentative d’une consonne muette en concurrence avec “c’h.”

¹²Voir ci-après la forme résiduelle de l’article (paragraphe 4.3).

¹³“ar” et non pas “an” devant “h” initial, car celui-ci représente la forme muette de la consonne /k/ de Coat (ou Koad).

¹⁴Voir ci-dessus la forme “an” ou “en” de l’article (paragraphe 4.1).

¹⁵Il convient de recueillir la prononciation des meilleurs bretonnants du lieu.

¹⁶Voir également paragraphe 6.2.9.

¹⁷Il ne s’agit pas de lettres ayant une valeur étymologique.

¹⁸Variante possible: *lonj*, pluriel *longou*.

Glossaire De Termes Bretons Frequents Dans Les Noms De Lieux

Les termes mentionnés dans ce glossaire ont été classés dans l'ordre alphabétique des formes données par le "Nouveau Dictionnaire Breton-Français" de Roparz Hémon (Brest, 1970). Chaque substantif est suivi de l'indication abrégée de son genre et de son pluriel, en fait le plus souvent de la seule terminaison du pluriel, quand ce dernier est régulier.

Les adjectifs et les collectifs sont indiqués par des abréviations. Les collectifs sont suivis de leur singulatif, qui correspond au nom de l'unité, c'est-à-dire de l'être ou de l'objet particuliers.

Les formes données par le dictionnaire de Roparz Hémon sont accompagnées de leurs principales variantes graphiques, ainsi que des formes données par le "Vocabulaire breton-français et français-breton du dialecte de Vannes" de Guillevic et Le Goff (Vannes, 1924). Le pluriel des variantes et celui des formes vannetaises n'ont été indiqués qu'occasionnellement. *Les graphies qui sont précédées d'un astérisque, qu'il s'agisse de formes académiques ou de variantes traditionnelles, ne sont pas, en principe, attestées sur la carte de France au 1:25 000.*

Seules apparaissent dans le glossaire les formes *non mutées*, alors que dans les noms de lieux portés sur la carte on rencontre fréquemment des formes mutées. Ces dernières sont tout à fait correctes et ne doivent pas être modifiées. Si l'on veut cependant retrouver le terme originel dans le glossaire, quand la première recherche, faite avec la lettre initiale du mot porté sur la carte, n'a rien donné, il convient de suivre les règles de correspondance suivantes:

<i>Carte</i>	<i>Glossaire</i>	<i>Carte</i>	<i>Glossaire</i>
b	p	h	c'h ou g ou k
c	g ou k	k	g
c'h	g ou k	p	b
d	t	t	d
f	p	v	b ou gw ou m
g	k	z	d ou s ou t

La signification des termes du glossaire est celle fournie par le dictionnaire de Roparz Hémon, avec de temps en temps quelques acceptions supplémentaires empruntées à Guillevic et Le Goff ou à Henri Dyèvre.

Abréviations:

adj.	adjectif	G G	Guillivic et Le Goff
adv.	adverbe	H D	Henri Dyèvre
coll.	collectif	m.	masculin
f.	féminin	pl.	pluriel

aber f. -iou: embouchure (de rivière), estuaire
 aod m. -ou; aot, ôd, ôt, aud (GG): rivage, côte, grève (HD)
 arvor m.; armor: rivage de la mer, partie maritime du pays
 aval m. -ou: pomme
 avel f. -iou; àùél (GG), àüel, aël: vent
 aven f. -iou; avon, aën, aon: rivière
 azen m. -ed, *ezen; ézen (pl.): âne
 bae m. -ou: baie, golfe
 balan coll.: Voir banal
 bali f. -ou; baly: avenue, cours, boulevard, allée
 banal coll. -enn; balan, benal (GG), belann (GG), bonel (GG), bonal: genêt
 barr m. -ou: sommet, cime
 barzh m. -ed; barz, barh (GG): poète, barde
 *bas adj.; bez: peu profond
 bazenn f. -ou; baz, bazen: basse, endroit peu profond, haut fond (HD)
 beg m. -ou: pointe, extrémité
 beler m.: cresson
 berr adj.; ber (GG): court
 bihan adj.: petit
 bili coll. -enn; bily: galets
 biz m.: nord-est
 biz m. -ied: doigt
 *blein m. *-iou; bleïn, bleïniou (pl.): sommet, haut
 *bleiz m. *-i; *blei (GG), bleï, bleïz, bleïzi (pl.): loup
 bod m. -ou; bot: buisson, bosquet, résidence
 *bras adj.; braz: grand
 *bre m.; bré: montagne, colline
 *brein adj.; breïn, breign: pourri
 broc'h m. -ed; broh (GG): blaireau (animal)
 don adj.; doun: profond
 dour m. -iou, -cier; deur (GG), daor (GG), dor (GG): eau, étendue d'eau
 *draen m. *drein; dren, dreïn, dreign, dreinen (GG): épine
 drez coll. -enn; dreizen (GG): ronces
 du adj.; duff (forme archaïque le plus souvent agglutinée): noir
 *enez f. inizi; énez, iniz (GG), inizen (GG): île
 erv m. ou f. irvi; éro, erù (GG): sillon, cordon de sable ou de galets, tombolo (HD)
 fank m.; fanc, fang (GG): boue
 feunteun f. -iou; fetén (GG), fetan (GG), *vantaññ (GG), fantan: fontaine
 froud m. ou f. -ou; frou: courant d'eau, torrent
 garv adj.; garo: rude, dur
 garzh f. -ou; garz, garh (GG): haie, clôture
 gavr f. *gevr, *givr; gaor, gor (GG), guivri: chèvre
 *geun f. *-iou; yeun, gueun, gueuniou, yun: marais, marécage
 *glas adj.; glaz: vert, bleu, gris
 gored m. -ou; goréjou (pl.): pêcherie (en rivière)
 gov m. -ed, -ien; goff, go (GG): forgeron

- *gwaz m. * -ed; goaz, goazed (pl.):homme, mari
 gwazh f. -iou; gwaz, goaz, goah (GG), goéh (GG), goaziou (pl.): ruisseau, marécage
 gwenn adj.; guen: blanc
 gwern coll. -enn; guern: aunes, marais
 haleg coll. * -enn; halec, haléguen (pl.): saules
 hen adj. (devant le substantif): vieux, ancien
 hent m. -ou; henchou: chemin, route, voie
 hir adj.: long
 houarn m. -ou, hern; hoarn (GG): fer
 iliav coll. -enn; deliaù - rid (GG), dehial (GG), iliao, ili, iliaven: lierre
 iliz f. -ou; ilus: église
 ivin coll. -enn: ifs
 izel adj.: bas
 kador f. -iou, keder; cador, kadoér (GG): chaise, siège
 karn m. -ou, -iou; carn: tas de pierres
 karrbont m. -ou; carpont, carbont: voie pavée, chaussée, pont (donnant passage à une voiture)
 karreg f. kerreg; carrec: rocher, récif, écueil
 karv m. kirvi; caro, karù (GG): cerf
 kastell m. -ou, kestell; castel, kastel (GG): château
 kelell coll. -enn; kélen, quélen, kélenen: houx
 kêr f. -iou; ker, *kér (GG), kéar, quer, quéar: ville, village
 *kere m. *-on; kéré, kéréon (pl.), quéré: cordonnier
 kev m. -iou; kéo: caverne, grotte
 killi (vieux-breton; quilli, killy, quilly: bosquet, bocage
 kleuz m. -iou; cleuz, klé (GG), kléieü (pl.): clôture, haie, fossé
 koad m. -ou, -eier; coat, koat, koed (GG), coët, couët: bois
 korn m. -iou; corn: coin, angle
 korz coll. -enn; corz, korzen (GG): roseaux
 kouronk m. -ou; couronc, corronc, coronc: bain
 kozh adj.; coz, cos- (agglutiné et devant une consonne sourde), koh (GG), coh, koz: vieux
 krann m. -ou; crann, cran (agglutiné dans des toponymes anciens): endroit où il y a des restes de racines
 krec'h m. -iou; crec'h, créac'h, kréac'h: hauteur, éminence, colline, haut, côte, montée
 *kreiz m. *-ou; creïz: milieu, centre
 kroaz f. -iou; croaz, kroéz (GG), croëz: croix
 *kroazhent f. * -ou; croaz -bent, *kroëz-hent (GG), croëz-hent: carrefour
 lamm m. -ou, lemme; lam (GG): saut, chute
 lan - (agglutiné à l'initiale de toponymes anciens): territoire ou terre consacrés; monastère
 lann f. -ou, -eier; lan (agglutiné et généralement en finale): lande
 lann m.; lan (agglutiné et généralement en finale): ajonc
 lec'h m. -iou; léac'h, léh (GG): lieu, endroit
 lec'h m. -iou: mégalithe, roche plate (HD)
 *ledan adj.; lédan: large
 *lein m. * -ou; leïn, leïgn, leïnou (pl.): sommet, haut
 lemm adj.: aigu, vif
 lenn f. -ou, -eier; len (GG): lac, étang, vivier
 lez f. -iou; les- (agglutiné et devant une consonne sourde), liz (GG): cour (d'un roi, etc.)
 lez m. -ou: bord, lisière
 loc - (généralement agglutiné à l'initiale de toponymes anciens): endroit, lieu, cellule monastique
 loch m. -ou; loj: cabane, hutte
 loc'h f. -ou, -iou: lac, étang (de mer, de barrage sur le littoral) (HD)
 lost m. -ou: queue
 louarn m. lern; luhern (GG), loarn (GG): renard

- *maen m. *mein; men, meïn (pl.), meign (pl.), méan: pierre, caillou
 maner m. -iou; manér (GG): manoir
 marc'h m. *kezeg, mirc'hed, mirc'hien; kézec (pl.), marh (GG), marhed (pl.) (GG) cheval
 meilh f. -ou; meïl: moulin
 *menez m. * -iou, -cier; ménez, méné, *mañné (GG), mané, ménéziou (pl.), miné: montagne, mont
 *mereuri f. *-ou; méreuri: ferme, métairie
 meur adj.: grand, important, principal
 milin f. -ou; melin (GG): moulin
 mor m. -iou: mer
 mouster m. -iou: monastère
 nec'h m.; néac'h: haut
 neizh m. -iou; neïz, néh (GG): nid
 *nevez adj.; névez, névé, neüé: neuf, nouveau
 onn coll. -enn; onnen (GG): frênes
 palud m. -ou: marécage, mareis salant
 park m. -ou, -eier; parcou (pl.), parkeü, parco: champ
 penn m. -ou; pen: tête, bout, extrémité, fin, chef
 pennkêr m. -iou; penquer, penhér (GG): village, hameau
 penn-kêr m.; penquer: extrémité d'un village
 porzh m. -iou, perzhier; porz, porh (GG): cour, port (de mer, etc.), maison importante (manoir, presbytère, etc.)
 poull m. -ou; poul: trou, fosse, mare, flaque, lavoir
 prad m. -ou, -eier; prat: pré
 pri m. -ou pry: argile, boue
 prioldi m. -ou; prioldy: prieuré
 *puñs m. * -ou; pus, puns (GG), puz, punsou (pl.): puits
 raden coll. -enn: fougère (s)
 raoskl coll. -enn; raoz, raos: roseaux
 raz m. -iou: détroit avec courant rapide
 ribl m. -ou: bord, rive, rivage, côte
 roc'h f. reier; roh (GG), rehér (pl.) (GG), rehiér (pl.) (GG): roc, roche, rocher
 roudouz f. -iou; roudou, roudour: gué
 roz m. -iou; ros (le plus souvent agglutiné): tertre, coteau, terrain en pente avec fougères ou bruyère
 run m. -iou; reun: colline, hauteur, tertre, éminence, terrain élevé
 ruz adj.; ru: rouge
 sal f. -iou: salle
 skav coll. -enn; scao, skaü, scaven, skao: bureaux
 stank f. -ou; stanc, stang: étang, barrage, marais
 stêr f. iou.-i; stiri (pl.): rivière, cours d'eau
 stiv m. -ou; stiff: lavoir
 stivell f. -ou; stivel: fontaine jaillissante
 tachenn f. -ou; tachen: terrain, champ, pièce (de terre), place (publique)
 tal m. -iou: front, façade
 tann coll. -enn; tan (le plus souvent agglutiné): chênes
 taol f. -iou; taul (GG), tol (GG): table
 tevenn m. -ou, tevinier; téven, téüen: dune, falaise
 ti m. -ez, -er; ty: maison
 *torgenn f. * -ou, *tergin; torguen: colline, tertre, éminence
 *tosenn f. * -ou; tossen, tosten (GG), tossénoù (pl.), tossennou (pl.): tertre, éminence
 toull m. -ou; toul: trou, fosse, creux
 toull adj.; toul: percé, creux
 *touseg m. *-i, *-ed; toussec, tossec: crepeau

traezh coll. -enn; trez: sable, grève, plage, rivage
*traoñ m.; traon: bas, partie inférieure, fond, vallée
treizh m. -ou; treïz, tréh (GG): traversée, passage, lieu de passage
treuz adj.; tréz (adv.) (GG): tordu, de travers
truk m. -ou: passerelle formée de pierres
tuchen f. -ou; tuchen: tertre
uhel adj.; huel, ihuél (GG): haut, élevé
yar f. -ezed, yer; iar (GG), iér (pl.) (GG): poule
yen adj.; ieñ: froid
yeun, yun: Voir geun
yoc'h f. -ou; ioh (GG), iuh (GG): tes, monceau
yourc'h m. -ed; yorc'h, iorh (GG): chevreuil.